

LE CENTENAIRE DE LA GUERRE 14-18 EN ARIÈGE

JUIN 2016 / LETTRE N°10



Les oeuvres de guerre

La mobilisation puis la longue absence des chefs de famille, des travailleurs, rend difficile la survie de beaucoup de ménages, des épouses et des enfants, mais aussi des parents âgés que leurs fils aidaient.

L'Etat assure l'aide publique à ces familles. Dès le 5 août 1914, une loi étend aux foyers de tous les mobilisés les allocations qui existent pour ceux des militaires d'active. En mars 1917, le bénéfice est élargi aux parents dénués de ressources. L'allocation est d'abord réservée aux familles nécessiteuses mais la guerre s'éternisant, les commissions se font plus libérales, reconnaissant notamment que des familles jugées aisées avant guerre sont désormais dans le besoin du fait du départ de celui qui procurait le revenu.

Dans le cadre de leur mission de valorisation de l'histoire collective de l'Ariège, les Archives départementales et le Conseil Départemental de l'Ariège ont initié l'an passé une grande collecte de la mémoire écrite des « poilus » ariégeois. Parallèlement, des actions de valorisation sont engagées, parmi lesquelles cette « Lettre du Centenaire de la guerre 14-18 en Ariège ». Au cours de ces années de commémoration, elle est publiée à raison de quatre numéros par an.

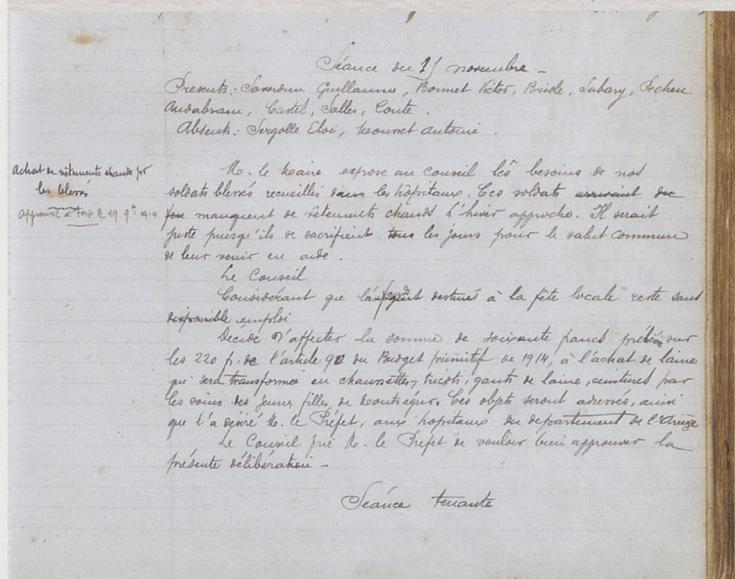
La « Lettre du Centenaire » est également disponible en téléchargement libre sur le site du Conseil Départemental de l'Ariège : www.ariège.fr

L'élan caritatif

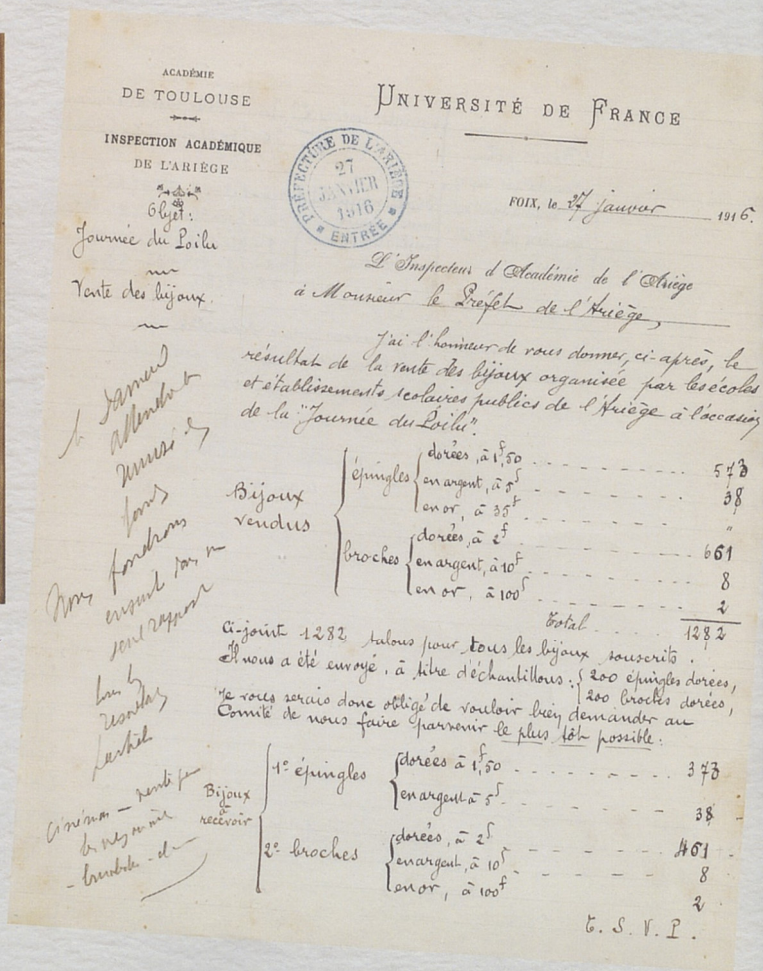
Augmentées plusieurs fois au cours de la guerre, les allocations publiques maintiennent la plupart des foyers dans un niveau de vie décent. Mais c'est loin de suffire à compenser les situations dramatiques dans lesquelles se trouvent des catégories de population plus frappées que d'autres. Cela, c'est la charité privée qui l'assume.

De toutes parts, la générosité se manifeste, des œuvres existantes réorientent leurs actions, de nouvelles œuvres se créent, des initiatives de village aux organisations

internationales. On va donner pour aider, dans les gares, les soldats en partance, pour améliorer le quotidien des soldats au front, surtout ceux qui n'ont pas de famille ou qui sont coupés de la leur, tels les hommes des régions envahies (c'est le rôle notamment des marraines de guerre), pour s'occuper des soldats malades ou blessés, convalescents, mutilés, prisonniers, pour venir en aide aux familles des mobilisés, aux veuves et aux orphelins de guerre, aux réfugiés et aux déplacés.



L'argent de la fête sera à disposition pour les soldats. Délibération du Conseil municipal de Montégut, 15 novembre 1914.



Face à ce foisonnement souvent brouillon, face aussi aux abus et aux fraudes, il faut organiser. La loi du 30 mai 1916 vient donc encadrer les œuvres de guerre. Elles doivent avoir pour but soit de soulager une des misères occasionnées par la guerre, soit de perpétuer la mémoire des morts pour la patrie et leurs revenus doivent provenir de la générosité publique. Elles doivent être déclarées auprès de la Préfecture, une commission départementale de contrôle les autorise puis vérifie régulièrement leur gestion.

« C'est la Nation qui vient au secours de la Nation »

Les besoins matériels, bien réels, ne sont pas les seuls moteurs de l'élan général de la population. Contribuer aux œuvres de guerre est un moyen pour les Français de l'arrière d'exprimer leur patriotisme, de se sentir utiles en participant dans la mesure de leur possible à la défense de la Nation, de compenser par un don d'argent ou par une disponibilité le fait, le remords peut-être, de n'être pas au front, pour ceux qui ont été préservés de se montrer solidaires de ceux que le malheur a frappés, pour les autres de transcender le deuil personnel dans l'émotion collective.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JOURNÉE DU 75

Dimanche 7 Février 1915

L'ŒUVRE DU SOLDAT AU FRONT

Sous le haut patronage de M. le Président de la République et des représentants des Pouvoirs Publics, de MM. les Présidents du Sénat, de la Chambre des Députés, du Président du Conseil, des Ministres de la Guerre, de la Marine, de l'Intérieur, une « Journée du 75 » est en préparation dans toute la France.

L'initiative de cette journée est due au Touring-Club de France qui a créé l'Œuvre du Soldat au Front pour envoyer à nos combattants les objets de nature à améliorer leur bien-être: imperméables, lainages, chaussons de tranchées, chaussettes, caleçons, mouchoirs, gants, serviettes, teinture d'ode, savons, bougies, fil, ficelle, cartes postales, cartes à jouer, tabac, pipes, papier à cigarettes, chocolat, etc...

Les ressources que l'Œuvre du Soldat au Front attend de cette journée lui permettront de multiplier ces envois.

A cet effet, dès l'aube du 7 Février, sur tout le territoire français, une armée d'aimables quêteuses, en échange d'un joli insigne représentatif de notre merveilleux canon, recevront l'obole généreuse des passants.

Ces insignes sont la propriété de

Le Président du Touring-Club de France,
Abel BALLIF.

Vu et approuvé, le 16 Janvier 1915.
Le Ministre de l'Intérieur,
L. J. MALVY.

La coopération magnifique du Comité du Secours national et du Groupe parlementaire des départements envahis pour la « Journée française » des 23 et 24 mai prochains rencontre l'adhésion universelle. Il semble que la floraison printanière où la nature entière sourit au renouveau anime tous les cœurs français d'un même souffle de patriotisme et de charité. C'est la Nation qui va venir au secours de la Nation. Les départements qui n'ont pas connu les horreurs de l'invasion tendront leur main fraternelle aux départements qui ont été dévastés par l'ennemi (...). Le devoir rapproche tous les Français.

Appel à la Journée française du Secours national, mai 1915



La « Journée du 75 » est organisée par le Touring-Club de France.

Le « 75 », c'est le canon qui doit mener la France à la victoire, il figure sur l'insigne qui est vendu ce jour-là au profit des poilus.

Français et Françaises,

C'est pour les petits dont les pères sont tombés au champ d'honneur, c'est pour ces innocentes victimes d'une guerre imposée à la France que nous faisons appel à votre cœur.

En ces journées consacrées au culte des morts, vous vous rappellerez le sublime sacrifice de ceux qui offrirent leurs poitrines pour barrer la route aux envahisseurs, pour défendre vos foyers et vous-mêmes, pour sauver la Patrie et la Civilisation. Votre pensée émue ira à ceux qu'ils ont laissés sans soutien : les femmes et les enfants qui pleurent... En apportant votre obole à la « Journée nationale des orphelins », vous songerez à vos propres enfants, à la vie douloureuse qui serait la leur si vous n'étiez plus là pour leur assurer le pain de chaque jour et les réconforter de votre tendresse.

Il faut que les enfants de ceux qui ont noblement donné leur sang pour la défense de notre pays en danger puissent vivre ; il faut qu'ils soient élevés comme leurs pères eussent voulu les élever eux-mêmes ; il faut que l'union réalisée dans la lutte contre l'ennemi se réalise de même pour la protection de ces petits êtres qui ont droit à l'affection et à la reconnaissance de tous (...).

Petits Français et petites Françaises, pour les enfants dont les papas ne sont plus, donnez ce que vous pouvez, donnez un peu de votre joie, un peu de votre bien-être... et beaucoup de votre âme... Les orphelins de la guerre sont vos petits frères et vos petites sœurs.

Appel pour la Journée nationale des Orphelins des 1 et 2 novembre 1916

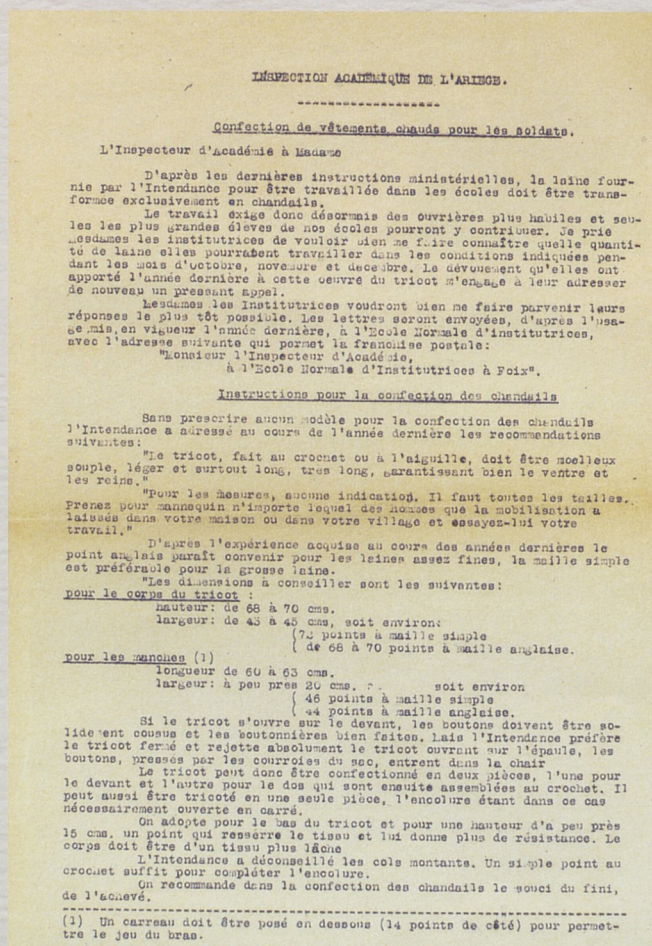
Solidarités dans la guerre

Les œuvres de guerre sont omniprésentes dans le quotidien des Français de l'arrière. Les municipalités votent des crédits pour aider des familles dans le besoin, payer la sépulture d'un soldat... mais aussi pour acheter de la laine que les femmes du village vont tricoter. Les enfants des écoles confectionnent eux aussi les chandails et chaussettes qui rempliront les colis envoyés sur le front, auxquels on ajoutera du papier pour écrire, une tablette de chocolat ou du tabac...

L'espace public s'anime régulièrement de quêtes, de ventes de cartes, d'insignes, de petits bijoux, de tombolas dont le produit va alimenter les œuvres. On organise des soirées théâtrales ou cinématographiques au bénéfice des blessés,

des prisonniers ou des réfugiés. On collecte des dons dans les communes ou auprès des entreprises qui répondent toujours présentes. L'action solidaire est parfois locale, souvent elle est la représentation à l'échelle locale d'initiatives nationales. Le Secours national par exemple, créé en août 1914, organise de grandes journées de dons et en répartit le profit entre de nombreuses œuvres.

Cet élan de générosité s'ajoute aux allocations de l'État pour adoucir quelque peu les malheurs de la guerre, il représente aussi la participation morale de la population entière à l'épreuve nationale.



Affiche de Charles Malpary, sculpteur en convalescence à l'hôpital militaire d'Ax-les-Thermes, pour une soirée de soutien aux blessés.

Instructions données aux élèves ariégeois pour le tricotage de chandails pour les soldats, qui seront remis au Comité du Secours national, Fribourg 1916.